

# Assurance vie

*Protection 20.10*

Assurance vie temporaire  
20 ans, option 10 ans



## La Capitale

Assurance et  
services financiers





La *Protection 20.10*

## Une protection doublement avantageuse

Unique en son genre, la *Protection 20.10* est une assurance vie temporaire vous offrant une protection pendant 20 ans mais à laquelle vous pouvez mettre un terme après 10 ans, avec une valeur de rachat<sup>1</sup>.

Elle est le choix idéal pour répondre à votre besoin d'assurance vie à court terme tout en vous donnant la liberté d'adapter votre protection à votre situation réelle après 10 ans.

## Une prime fixe pendant 20 ans

Si vous optiez pour une protection traditionnelle de 10 ans et qu'au terme de cette période vous jugiez avoir encore besoin d'assurance vie, vous devriez renouveler votre assurance, ce qui entraîne une hausse importante des primes.

Avec la *Protection 20.10*, vous êtes protégé pendant 20 ans à un coût fixe. Aucun renouvellement, aucune hausse des primes à payer !

**HOMME, 40 ANS, NON FUMEUR  
CAPITAL ASSURÉ DE 250 000 \$**

| Type de protection             | Prime annuelle   | Prime moyenne annuelle réelle pendant 20 ans |
|--------------------------------|--|--|
| Temporaire 10 ans <sup>2</sup> | 215 \$<br>pour les années 1 à 10<br><br>1 258 \$<br>pour les années 11 à 20<br>si on renouvelle le produit | 737 \$ <sup>3</sup>                          |
| <b><i>Protection 20.10</i></b> | 395 \$   | 395 \$                                       |

*Une assurance  
qui vous donne  
le choix*



## Évaluez votre besoin après 10 ans et profitez d'une valeur de rachat

Si, après 10 ans, vos besoins n'ont pas changé, votre contrat d'assurance reste en vigueur **avec la même** prime à payer.

Vos besoins d'assurance ont évolué après cette période ? Vous pouvez choisir d'annuler votre contrat et d'encaisser la valeur au rachat<sup>1</sup>.

La *Protection 20.10*, un produit avantageux offrant une flexibilité à faible coût.

### HOMME, 40 ANS, NON FUMEUR CAPITAL ASSURÉ DE 250 000 \$

|  | <i>Protection 20.10</i> | Temporaire 10 ans <sup>2</sup> |
|--|-------------------------|--------------------------------|
| Primes payées après 10 ans                               | 3 950 \$                | 2 150 \$                       |
| Valeur au rachat si annulation après 10 ans <sup>4</sup> | 1 332 \$                | —                              |
| <b>Total net payé</b>                                    | <b>2 618 \$</b>         | <b>2 150 \$</b>                |

### L'AVANTAGE SUCCESSORAL INCLUS DANS VOTRE CONTRAT<sup>5</sup>

Cette garantie prévoit le remboursement **d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à 1 000 \$<sup>6</sup>**, pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'inaptitude.

Note : Les montants ci-dessus peuvent changer à tout moment.

1. Cette valeur au rachat ne peut être demandée que pendant les 30 jours suivant le 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat.
2. Prime moyenne des meilleures T10 de l'industrie
3. Prime moyenne pendant 20 ans si le client décide, au terme de 10 ans, de renouveler son contrat pour 10 années supplémentaires.
4. Cette valeur au rachat correspond approximativement au surplus que vous aurez payé pendant 10 ans pour votre *Protection 20.10* par rapport à une assurance temporaire traditionnelle de 10 ans. Cette valeur au rachat ne peut être demandée que pendant les 30 jours suivant le 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat.
5. Offert dans la province de Québec seulement.
6. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.



## Les avantages de la *Protection 20.10*

- Protection à coût fixe et abordable
- Prime garantie pendant 20 ans
- Choix d'annuler la protection après 10 ans et de récupérer une valeur à l'achat
- Protection en cas de perte d'autonomie totale et donne accès, du vivant de l'assuré, à un montant équivalent à 50 % du capitale assuré, jusqu'à concurrence de 200 000 \$<sup>1</sup>
- Renouvelable pour des périodes prenant fin à 85 ans
- Transformable en assurance vie permanente jusqu'à 70 ans
- Offerte sur une base conjointe

De plus, vous pouvez profiter entre autres des garanties complémentaires suivantes :

- Exonération des primes en cas d'invalidité
- Protection en cas de mort accidentelle et de mutilation
- Avenant d'assurance vie pour enfants
- Avenant de maladies graves pour enfants

---

20  
/  
10

Une protection pendant 20 ans mais à laquelle vous pouvez mettre un terme après 10 ans.

1. Certaines restrictions, exclusions et conditions s'appliquent.



*Valoriser l'essentiel*

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

**Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.**

**[lacapitale.com](http://lacapitale.com)**

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K033 (02-2017)



100 %